



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM BIEVRE ET VOSGES, 2 PLACE CHARLES DE GAULLE 57565 NIDERVILLER déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Monsieur Christophe BARTHEL, représentant de la société 2CBM S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 11 RUE DE LA GROTTTE 57870 WALSCHEID, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
BARTHEL Christophe	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 05565 20674401 62

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 avril 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Audrey BERTACCHE
Chargée d'Affaires Professionnelles
audrey.bertacche@creditmutuel.fr

JST14

Crédit Mutuel
Bievre et Vosges
2, place Charles de Gaulle
57565 NIDERVILLER